



Dégradation volontaire et réparations

Par **Tibs**, le **06/10/2014** à **13:35**

Bonjour à tous,

Avant de vous poser les questions, je me dois de préciser le contexte:

Cela fait 2 ans que j'avais remarqué un bateau abandonné sur les bords d'un fleuve. Je dis abandonné car il n'y avait pas de bouées d'amarrage et ce bateau ressemblait à toutes les épaves qui sont légions dans ce coin.

J'ai donc entrepris d'aller récupérer des éléments du bateau avant qu'il soit totalement pourri par le temps et l'oxydation. Je souhaitais récupérer l'hélice, mais celle-ci étant déjà oxydée, j'ai entrepris de scier l'arbre d'hélice.

Arrivé à une petite moitié de l'axe, j'ai été pris sur le fait par un homme qui m'a seulement donné son prénom dans un premier temps. Il m'a dit que le bateau appartenait à divers associations et qu'il allait être remis en état bientôt. Il a dit qu'on pourrait s'arranger pour éviter d'aller voir la police. Après m'avoir mis la pression et pas mal insisté, il m'a demandé 300€ de dédommagement, en me précisant ultérieurement que c'était lui le proprio du bateau. Etant au RSA je n'ai pas les moyens de payer. Ce que je lui ai dit, il a beaucoup beaucoup insister, devenant un peu agressif au téléphone. Je suis donc aller voir la gendarmerie: l'homme me harcelait plus ou moins, sans me donner de preuve d'appartenance du bateau. Le gendarme a demandé au monsieur de ne plus appeler et de faire un devis précis. Depuis plus de nouvelles....jusqu'à aujourd'hui ou j'ai reçu un devis accompagné d'un mot du monsieur me disant qu'il souhaitait être remboursé de 1600€... Je n'ai aucun moyen de payer cela et je me méfie toujours de cet homme dont je connais depuis aujourd'hui le nom, mais dont je n'ai pas la preuve qu'il est bien propriétaire.

Ma question est:

Dois-je payer (me débrouiller pour trouver cette somme importante) si cet homme est bel et bien propriétaire? Qu'est ce que je risque si je refuse de payer (n'ayant pas les moyens) et que cet homme porte plainte?

J'insiste sur le fait que cet homme n'a jamais donné de nom d'association, ni de projet, et je vais aller me renseigner pour voir si le bateau a été sorti de l'eau.

Bref c'était une bêtise un peu bête, et j'aimerais m'en sortir légalement avec la conséquence financière la moins onéreuse.

Merci d'avance pour vos réponses.

Tibs.